



SUBVENTIONS 2019

Le Maire de la Commune de Saint-Paul porte à l'attention des associations saint-pauloises que les demandes de subventions pour l'année 2019 se feront **exclusivement en ligne depuis le site:**

<http://www.mairie-saintpaul.fr>
dès le 1^{er} août 2018

Les associations ayant formulé une demande en ligne pour l'année 2018 conservent leur identifiant et mot de passe.

Les nouvelles associations devront contacter le Service Subventions aux Associations aux coordonnées ci-dessous, munies de leur numéro **SIRET** pour obtenir un code de rattachement qui sera obligatoire pour la demande en ligne (un guide de la demande de subventions en ligne est disponible sur le site de la Ville) :

**DIRECTION DES FINANCES-SERVICE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
0262 70 28 85**

**DATE LIMITE DES DEMANDES :
LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2018**

Tout dossier incomplet ou postérieur à cette date ne sera pas pris en compte